



Recouvrement de l'impôt sur le revenu

Par **menaud**, le **24/07/2009** à **03:12**

Bonjour,
je souhaiterais savoir sur combien de temps en arrière peut on procéder au recouvrement de l'impôt sur le revenu.
Cordialement

Par **Adonis**, le **25/07/2009** à **13:00**

Bonjour,

Votre question n'est pas claire.

Les comptables publics disposent de 4 ans à compter de la mise en recouvrement pour obtenir le paiement de leur créance.

Quant au **délai de reprise**, il est en principe de 3 ans. Ainsi en matière d'impôt sur le revenu l'administration fiscale peut réexaminer vos revenus 2006 déclarés en 2007 jusqu'au 31 décembre 2009.

Bien cordialement

Adonis.